

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

Avignon, le 18 juin 2019

80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON cedex 9

Tel. 04.32.44.89.30

N° 19-141

**Arrêté du Président portant établissement de la liste d'admission
de l'examen professionnel d'avancement au grade
d'adjoint administratif principal de 2ème classe – session 2019**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2007-113 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 24 du décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°18/146 du 27 juillet 2018 du président du Centre de Gestion de Vaucluse portant ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe,

Vu l'arrêté n°19/82 du 18 février 2019 portant composition du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe,

Vu l'arrêté n°19-83 du 18 février 2019 portant liste des candidats autorisés à participer à l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe,

Vu l'arrêté n°19-119 du 7 mai 2019 fixant les modalités d'organisation de l'épreuve orale de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe,

Vu le procès-verbal des délibérations du jury en date du 12 juin 2019,

ARRETE

Article 1 : La liste d'admission de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe session 2019 est établie par ordre alphabétique, comme suit :

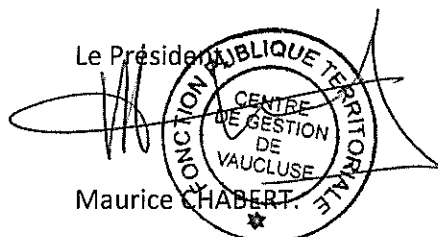
AKOUDAD	Amal
AUDIGIER	Fabienne
BALLOCHI	Joel
BEISSON	Géraldine
BELLA	Olivia
BESAUDUN	Laura
BOULANGER	Eléna
BOUILLE	Véronique
BRETONES	Yolande
CANDELA	Marlene
CHANTRIER	Samantha
CONTI	Marie
COTES	Sandra
COULON	Julie
DEGOMBERT	Fanny
DUBOIS	Amélie
DUMAINE	Laetitia
DUSSERRE	Aline
FIEU	Céline
FOREST	Murielle
FUNEL	Véronique
GINE	Marie-Amandine
GLEDHILL	Jennifer
GRIGNON PORTE	Emilie
KRYSIK	Nastasia
KUNTZ-BECK	Evelyne

LABIT	Clémence
LEBLANC	Séverine
LEFEVRE	Sandrine
LOFFREDO	Pascale Claire
LUCIFORA	Rkia
MABILON	Julie
MASSE	Severine
MAURICE	Marie-Laure
MAURIELLO	Albane
MIALON	Véronique
MILAZZO	Manon
MONTAGUT	Claudia
MOURVILLIER	Diane
NGUYEN	Emmanuelle
NUGNES	Valerie
OTTAVIANO	Elisabeth
PENIAS	Guillaume
PEYSSON	Delphine
RAUX	Gaelle
RINEAU	Angélique
ROCHE	Sophie
ROUBAUD	Fabienne
SAMPER	Pamela
SORRENTI	Eliane
SPAGNA	Sebastien

Article 2 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département de Vaucluse.

Le Président



MAURICE CHABERT

Le Président de la République
CENTRE DE GESTION
DE VAUCLUSE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE